



# Les Randonneurs d'Etiolles

Association affiliée à la  
Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Marche Nordique

## BULLETIN D'ADHESION Saison 2019-2020

### RANDONNEE PEDESTRE (ET) (OU) MARCHE NORDIQUE

1ère inscription

Renouvellement

Nom.....Prénom.....Né(e)le.....

Adresse .....Code Postal..... Ville .....

Tél.....Portable..... E..mail(écrire très lisiblement) : .....

J'ai noté que le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs. Je reconnais qu'en complément à cette garantie acquise (niveau IRA ou FRA minimum), il m'est proposé une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels et ceux des différents membres de ma famille selon les options suivantes :

- IRA** Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels ;
- IMP** Individuelle Multi-loisirs Pleine Nature ;
- FRA** Familiale avec Responsabilité civile et accidents corporels ;
- FMP** Familiale Multi-loisirs Pleine Nature ;
- FRAMP** Familiale Monoparentale avec Responsabilité civile et accidents corporels.

#### TARIFS D'ADHESION

OPTIONS *	
Individuelle IRA	49€ par personne
Individuelle IMP	59 € par personne
Familiale FRA	93,30 € par famille
Familiale FMP	110,80 € par famille
Monoparentale FRAMP	52,6 € par famille
Licencié (e) dans un autre Club(**)	36 € par personne

Abonnement à « Passion Rando » ( 4 numéros )	8 €
--	-----

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

\*Cochez l'option de votre choix

\*\* Joindre copie de la licence, mentionnant l'une des options proposées ci-dessus, le certificat médical ou l'attestation (voir page 2).

**Tournez SVP**

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au club des Randonneurs d'Etiolles du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, la licence de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et de la Marche Nordique (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020) et l'assurance qui lui est associée (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2020).

Dans le cas d'une inscription familiale les autres membres de la famille sont :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse mail

J'ai noté que sont considérés comme faisant partie de ma famille, mon conjoint ou concubin, mes enfants ou petits-enfants de moins de 25 ans, mes enfants sous tutelle ou sous curatelle jusqu'à leurs 30 ans, fiscalement à charge et vivant sous mon toit.

Certificat médical confirmant la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et/ou de la marche nordique, pour moi-même et chaque membre de ma famille (loi du 6 avril 2006).

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 impose aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical (sans distinction d'âge) et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

**Première prise de licence :**

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée de moins d'un an doit être fourni par le pratiquant.

**Renouvellement de licence :**

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf document 1) :

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf document 2), il est dispensé de présentation d'un certificat médical. Seule l'attestation de réponses négatives doit être fournie aux Randonneurs d'Etiolles, le questionnaire de santé est à garder par l'adhérent.

- S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an.

Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise.

Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur le site indiqué précédemment.

En outre je m'engage à être convenablement équipé pour des activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du Club.

Je règle par chèque ci-joint, la somme de ..... € (A l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles »)

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

\*Ce bulletin complété, signé et accompagné de votre règlement (**obligatoirement par chèque**) ainsi que du certificat médical ou de l'attestation 2 sont à retourner à Claude Charpies - Les Randonneurs d'Etiolles  
50, rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES - Tel. 06 73 99 09 79  
Ou à remettre à l'un de vos animateurs

Pour être en conformité avec la loi RGPD, nous vous indiquons que les informations collectées dans ce bulletin par le trésorier de l'association sont transmises à la Fédération Française de Randonnée afin d'établir votre licence, aux animateurs et aux membres du bureau afin qu'ils puissent vous prévenir de l'arrivée de nouveaux programmes, de vous contacter en cas d'impossibilité.